

JUIN 1989



N° 11

0221 1107



S O M M A I R E

- *l'Editorial*
- *Présentation du Conseil municipal
organigramme commissions*
- *Compte rendu du conseil municipal*
 - *réunion du 15.12.1988*
 - *réunion du 19.1.1989*
 - *réunion du 8.03.1989*
 - *réunion du 11.04.1989*
 - *réunion du 17 mai 1989*
- *Permis de construire*
- *Etat civil*
- *Bilan des associations*
- *Informations municipales*
- *Divers*
- *Histoire*

Louvignéens, Louvignéennes,

Le 12 mars 1989, vous nous avez manifesté votre confiance en élisant tous nos conseillers municipaux dès le 1er tour.

Au travers de cette élection, nous vous remercions de la large approbation à notre action que vous nous avez témoignée.

Tous ensemble, nous pourrons donc poursuivre la voie tracée depuis 18 années.

En effet, la compréhension entre les citoyens, les associations et le conseil municipal est absolument nécessaire pour la prospérité et le bien être de tous les Louvignéens et les Louvignéennes.

Vous nous avez à nouveau confié une grande mission, nous ferons tout pour la remplir.

Le Maire

Alain PIGEON

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX =====

- Monsieur	PIGEON	Alain	Maire	
- Madame	POIRIER	Maryvonne	1ère Adjointe	
- Monsieur	MARTIN	Yves	2ème Adjoint	
- Monsieur	MOUTON	Henri	3ème Adjoint	
- Monsieur	PIROT	Louis	4ème Adjoint	
- Monsieur	MONNERIE	René	Conseiller Municipal	
- Monsieur	RICHARD	Ange	"	"
- Monsieur	HERY	Jean-Paul	"	"
- Monsieur	RENAULT	Joseph	"	"
- Monsieur	LOUAPRE	Pierre	"	"
- Madame	GARRAULT	Josette	"	"
- Monsieur	BAGOURD	Eugène	"	"
- Monsieur	BEDIER	Roger	"	"
- Madame	DELEPINE	Annick	"	"
- Madame	JEULAND	Marie-France	"	"

ORGANIGRAMME COMMISSIONS =====

Responsable : Affaires sociales, personnes âgées,
Aide-ménagères, information-accueil.

1ère Adjointe : MME POIRIER

Commission des personnes âgées : MME POIRIER, MMES
GARRAULT, DELEPINE, JEULAND.

Commission "INFORMATION ACCUEIL"

MMES POIRIER, GARRAULT, DELEPINE MRS MOUTON, ORHANT.

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Mr PIGEON

3

Responsable : Mme POIRIER

Membres : MMES JEULAND - LETUE - Mr TIRIAU

Membres du Conseil Municipal

MM CORNEE - HAIGRON - PROD'HOMME

Mme RENAULT - délégués du Préfet.

Responsable : Voirie - urbanisme - permis de
construire - travaux.

2EME ADJOINT : Mr MARTIN.

2

Commission Voirie : MM MARTIN, PIROT,
BAGOURD, LOUAPRE, RENAULT, MONNERIE.

Commission bâtiments communaux :
MM MARTIN, ORHANT, RICHARD, HERVY,
MMES POIRIER, DELEPINE.

Responsable : Vie Associative, transports scolaires.

3EME ADJOINT : MR MOUTON.

3

Commission des transports scolaires :
MMES GARRAULT - JEULAND - DELEPINE -
MM MOUTON - BAGOURD.

Commission "Vie Associative".

MM MOUTON - BEDIER - HERVY - RICHARD -
MMES GARRAULT - POIRIER - DELEPINE - JEULAND.

Cette commission s'est organisée en sous-commissions afin de partager les responsabilités.

Sous-commissions des affaires sportives.

MM MOUTON - BEDIER - HERVY -
MMES JEULAND, DELEPINE.

Sous-commission "Affaires culturelles,
animation enfants."

MMES POIRIER- DELEPINE - GARRAULT - HERVY.

Sous-commission "Associations scolaires".

MMES JEULAND- DELEPINE.

Sous-commission "Loisirs-Fêtes".

MM RICHARD - MOUTON

Responsable : Affaires Agricoles

+-----+
4EME ADJOINT : Mr PIROT.
+-----+

Commission questions agricoles :
MM MARTIN, PIROT, BAGOURD, LOUAPRE, RENAULT
MM MONNERIE.

DELEGUES AUX COMMISSIONS

S.I.V.O.M. MM PIGEON - MARTIN
 SYNDICAT ELECTRIFICATION: MM RENAULT - LOUAPRE
 SYNDICAT D'EAU : MM RENAULT- LOUAPRE
 SYNDICAT ORDURES MENAGERES: MM PIGEON - MONNERIE.
 CAISSE DES ECOLES MM PIGEON- BAGOURD - MME JEULAND
 PUBLIQUES.

Commission des Finances

MM PIGEON - BEDIER - MOUTON - MARTIN
 MMES POIRIER - DELEPINE

Commission des Impôts

commissaires titulaires : Mr BEDIER Mme POIRIER MM MARTIN
 VIEL RICHARD A. LOURY J.
 commissaires suppléants : MM FERRON J. MARIAS F. Mme HASLE
 DESILLES A. JOLIVET R. GRIGNARD

depuis 1989, la réunion annuelle mise à jour
 taxe habitation n'aura plus lieu (la revision sera faite
 directement par les services fiscaux. Cette commission
 fonctionnera avec le géomètre pour fixation des bases.

HORAIRES DES ADJOINTS :

Lundi : Mr MARTIN à partir de 10 H.
 Mardi : Mme POIRIER à partir de 10 H
 Mercredi : Mr PIGEON et les Adjointes
 à partir de 9H30.
 Jeudi : Mr MOUTON de 16 H45 à 17 H 30.
 Vendredi : MME POIRIER à partir de 10 H.

HORAIRE OUVERTURE MAIRIE

Secrétariat ouvert

Tous les Matins de 8 H 30 à 12 H
 Mercredi Après-midi de 14 H à 16 H
 Samedi Matin de 9 H à 11 H

COMPTE RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15.12.1988

LIGNE EDF DOMLOUP LES QUINTES

Le conseil municipal demande Que la modification du tracé de la ligne EDF de 400 KV soit impérativement prise en compte, considérant :

- l'extension des carrières gravement compromises d'ici une dizaine d'années;
- contraintes dues à l'explosion des mines à proximité de cette ligne de 400 KV.
- les nuisances causées aux plantations actuelles et futures, plus particulièrement l'exploitation des vergers.
- l'hostilité des exploitants agricoles concernés.

ETUDE RESEAU EAUX PLUVIALES

Le Conseil accepte de confier au Cabinet Bourgois l'étude pour travaux à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales.

DEVIS THIEBAULT

Le Conseil accepte les devis de THIEBAULT pour fourniture et pose stores toile (12 u) aux classes ancien bâtiment école publique pour un montant de 8.197F63 .
Pour fourniture et pose stores toile à la salle de sports pour 10.944F40.

SINISTRE NIMES

Le Conseil décide de voter une somme de 1000 Frs.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil décide de voter une somme de 50 F par enfant de la commune participant à la Classe de neige.

DEVIS POMPE C.G.E.

Le Conseil accepte le devis pour fourniture et mise en place groupe électropompe neuf au poste de relèvement du lavoir pour 8.363 F 67.

QUOTAS LAITIERS

Le Maire informe le Conseil des conséquences dramatiques qu'entraîne l'application des pénalités laitières chez les petits producteurs et chez les jeunes récemment installés. Aussi, le Conseil demande aux pouvoirs publics l'arrêt et l'exonération des pénalités laitières aux producteurs de moins de 100 000 litres de lait, tous les habitants d'une même commune doivent se sentir concernés. Le dépeuplement de la population agricole peut entraîner la disparition du commerce local.

LETTRE DOMAGNE

Il est donné connaissance de la lettre de la commune de Domagné pour la participation de notre commune pour les enfants de Louvigné fréquentant leur école publique soit fournitures, transport et entrée piscine soit 810 F, le Conseil donne un avis favorable.

BLOC AUTOMATIQUE LUMINEUX CHATEAUBOURG - GARE S. N .C. F

Le Conseil ayant pris connaissance des pétitions formulées par les associations et du dossier concernant l'installation d'un bloc automatique lumineux à CHATEAUBOURG, confirme la prise de position de cette pétition et demande le maintien du poste de surveillant de circulation tant que la passerelle ne sera pas réalisée et ceci pour la sécurité des voyageurs.

ARRETES MUNICIPAUX

Interdiction poids lourds chemin Bodinière

Le Conseil demande à Mr Le Maire de prendre un arrêté municipal interdisant les poids lourds sur le chemin de la Bodinière récemment fait.

Virage la Babinière

Il est indispensable de signaler le virage de la Babinière.

REUNION DU 19.01.1989

CHANGEMENT DE STATUTS SYNDICAT EAU

Le Conseil Municipal décide de nommer deux délégués communaux au comité du syndicat intercommunal d'eau.

CHANGEMENTS STATUTS SYNDICATS ELECTRIFICATION

Le Conseil décide de nommer deux délégués communaux au comité du syndicat d'Electrification.

RESULTAT CONSULTATION ENTREPRISES TRAVAUX VIABILISATION H.L.M.

Le Conseil retient le moins disant soit l'entreprise TPB pour un montant de 188.160F.

ORGUE nouveau jeu : doublette

Le Conseil accepte la mise en place d'un nouveau jeu la doublette à l'orgue pour un montant de 20.000F, il sera sollicité des subventions et une participation des Amis de l'Orgue.

PROPOSITION CONSEIL GENERAL ABRI BUS

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Conseil Général pour implantation abri bus à titre gratuit sur notre commune, pour l'arrêt régulier de car. Le Conseil choisit son emplacement à la Gaudinais.

ENQUETE PUBLIQUE PANA VI

Le Conseil en ce qui le concerne donne un avis favorable.

ECHANGE ASSIETTE CHEMIN

Il sera fait un échange entre la Commune et la Française des plastiques pour le chemin venant de la Croix Méance sur la route de Vitré, ce qui donne un changement d'assiette du dit chemin, le Conseil donne un avis favorable. Une enquête suit.

SUBVENTIONS - DOTATIONS

Pour les demandes de subventions et dotations, il est demandé aux associations de faire la demande et de fournir le bilan de l'année 88, et le budget prévisionnel en mairie avant le 22.02.1989.

Passer en mairie prendre les imprimés nécessaires.

CHAUDIERE PRESBYTERE

Le Conseil a pris connaissance des devis présentés. Le Conseil accepte l'installation par l'entreprise PAITIER.

REUNION DU 08.03.1989

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 1989

Commune et assainissement

Il se balance comme suit :

Section fonctionnement

DEPENSES	2.851.830 F
RECETTES	2.851.830 F

Section Investissement

DEPENSES	973.137 F
RECETTES	973.137 F

ASSAINISSEMENT	DEPENSES	138.106 F
	RECETTES	138.106 F

INVESTISSEMENT	DEPENSES	45.010 F
	RECETTES	45.010 F

TAUX IMPOSITIONS TAXES COMMUNALES.

Diminution pour le taux de la taxe professionnelle.

Taxe habitation	11,96 %	342.415 F
Foncier bâti	12,64 %	234.347 F
Foncier non bâti	38,50 %	224.844 F
Taxe professionnelle	9,90 %	636.538 F + 216.973 F =
853.511 F soit un total de 1.438.144 F + 216.913 F =		
1.655.117 Frs.		

Sachant que l'allocation compensatrice revenant à la commune par l'Etat en application lois finances est de 216.973 F

REDEVANCE ORDURES MENAGERES -

Il est voté la somme de 57.000 F à recouvrer sur la population collectée.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS -

Il est alloué les subventions aux associations pour 1989

A.C.P.G.	650 F
A. F. N.	550 F
SOCIETE CHASSE	500 F
COMITE DES FETES	2.100 F Part feu art.
STADE LOUVIGNEEN FOOTBALL	5.000 F
STADE LOUVIGNEEN DANSE	1.800 F
CLUB 3ème AGE	1.500 F
ASSOCIATION Vieux Louvigné	1.000 F
MUSIQUE	2.500 F (1.250F except.)
ASSOCIATION INCREVABLES	1.000 F
CENTRE I.M.E. Pap Blancs	600 F
A.D.D.M. CHATEAUGIRON	60 F
RUCHE ASSOC FAMILIALE RURALE	4.000 F
POMPIERS	1.500 F (rembt/cot assur.
INSTITUT MERE	220 F
CLAEK DESSIN	1.500 F
CHAMBRE DES METIERS	330 F
AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	1.100 F
C.C.A.S.	7.500 F

Soit un total de

33.410 F.

DOTATION ECOLES

Fournitures scolaires

85 F par élève de la commune

Acquisition matériel 37 F par élève ECOLE PUBLIQUE.

Acquisition matériel 74 F par élève ECOLE PRIVEE.

Indemnité chauffage et femme de service.

Ecole Privée 94.900 F soit un total de 111.000 F.

Sachant Que ces frais pour l'école publique sont pris en charge intégralement par la Commune.

CONVENTION H.L.M.

MR le Maire est autorisé à signer la Convention pour mettre à la disposition de l'office le terrain nécessaire à l'implantation de 5 logements locatifs.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

L'indemnité est augmentée pour 1989 de 2.2%

DEMANDE ACHAT LOT BUTEAULT

Le Conseil a accepté l'achat lot 2 de 478 m2 du lotissement les Mazures par Mr BUTEAULT au prix de 120F m2.

Considérant qu'il ne reste plus que 3 parcelles disponibles, le Conseil souhaite viabiliser la 2^e tranche de 10 lots de ce lotissement. Le service de l'Équipement va lancer l'étude.

CHEMIN RURAL

Suite à l'enquête publiée du 16 février au 03 mars pour le changement d'assiette du chemin allant de la Croix Méance à la RD777, demandée par La Française des Plastiques conclue sans observations et avec avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil donne un avis favorable pour cet échange.

DELEGUES SIVOM

Le conseil accepte de désigner deux délégués communaux pour le SIVOM.

DEVIS DDA travaux eau résidence des jardins.

Le devis DDA de 34.000 F pour les travaux d'eau pour la résidence HLM des jardins est accepté.

DISSOLUTION SYNDICAT ETUDES

Il est accepté la dissolution du Syndicat d'Etudes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur est d'Ille-et-Vilaine.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES FOYER - Il est accepté les travaux supplémentaires à la salle polyvalente à savoir :

menuiserie	29.748 F 44
Electricité	12.347 F 45
plomberie chauffage	12.762 F 64
plâtrerie	2.789 F 64

AMENAGEMENT SALLE SPORTS

Il est accepté l'achat de divers équipements sportifs (tapis et modules) pour aménager la salle de sports pour les scolaires. Une somme de 6.000 F est votée.

REUNION DU 11.04.1989

COMMISSION IMPOTS

Le Conseil a proposé à la Direction des services fiscaux les délégués titulaires et suppléants afin que la Direction puisse constituer la commission communale des impôts directs.

VENTE LOTS LOTISSEMENT LES MAZURES

Le lot NO 4 a été vendu à Mr BEUCHER pour 518 m² au prix de 120 F le m².

Le lot NO 8 de 1030 m² a été vendu à Mr et Mme JOLIVET au prix de 120 F le m².

SIVOM - ont été élus membres du Syndicat intercommunal de voirie : titulaires : MM PIGEON MARTIN
Suppléant : Mr PIROT

PRETS - Le conseil a décidé de contracter les prêts nécessaires pour l'aménagement de la salle polyvalente :

montant 440.000 F au taux fixe de 9,20 % à la caisse du Crédit Mutuel prêt principal.

crédit relais TVA 2 ans de 130.000 F au taux de 8,75 % au crédit Mutuel.

REUNION DU 17 MAI 1989.

Travaux supplémentaires salle - il a été accepté l'avenant de 10.000 F pour le lot 1 maçonnerie pour les travaux supplémentaires demandés : mur et joints.

DEVIS CGE - le devis de 3.250 F H.T pour façon et pose panier pompe poste de relèvement par la compagnie générale des eaux est accepté.

CHARIOT CANTINE - Le conseil a décidé l'acquisition d'un 2ème chariot pour le service à la cantine.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT - la redevance assainissement par m³ est augmentée de 2,5 %

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE

CLASSES -

Il est accepté la peinture des 2 classes maternelles.

CLASSES - devis PAITIER pour installation de 2 éviers dans les classes préfabriquées, 1 chauffe-eau électrique pour la classe maternelle et refaire tranchée alimentation eau classes pour un montant de 4.251F14 TTC

LOGEMENT

Il est accepté le devis GEORGEAULT de 8.435F42 pour aménagement cuisine du logement.

Devis RETIF pour installation électrique et modification plomberie por 2.775F24

Il est accepté de refaire la tapisserie et peinture de la cuisine.

COUR

Le devis estimatif de l'Equipement de 60.000 F est accepté.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Sonorisation : le devis RETIF pour sonorisation de 22.675 F 18 est accepté.

Eclairage scène : Il est donné un avis favorable pour le devis RETIF de 8.350 F 63 pour éclairage scène.

PLAN PARKING SALLE POLYVALENTE -

Le plan proposé par l'Equipement pour parking salle polyvalente a été approuvé.

TRAVAUX TERRAIN SPORTS

Le Conseil a approuvé le devis J. GUIBOUX pour :

Pose clôture de 12,50 m entrée terrain	4.649 F 12
Rehaussement clôture sur béton	23.650 F 02
Aménagement terrain barrières cotnre poids	9.428 F 70
Rehaussement portails	948 F 80

BUDGET COMMUNAL 1989

<u>DEPENSES</u>	TOTAL	2.851.830 F
<u>60-DENREES ET FOURNITURES</u>		
Alimentation - carburants- habillement-carburants com- bustibles- fournitures sco- laires, voirie, bureau, pro- duits entretien Ménager divers	122.700 F	4,30 %
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	508.000 F	17,81 %
-Rémunération personnel per- manent et temporaire - rémunération diverses - charges sociales		
<u>IMPOTS ET TAXES</u>	16.100 F	
- Impôts et taxes foncières		0,56 %
<u>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>	205.500 F	7,21 %
-Entretien bâtiments communaux scolaires, terrains, voirie, ma- tériel, réseau, électricité, gaz assurances.		
<u>PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS</u>	991.000 F	34,75 %
-participation financière C.E.S. SIVOM, SICTOM, synd. électrifi. ordures ménagères, école privée- contingent aide sociale.		
<u>ALLOCATIONS -SUBVENTIONS</u>	43.500 F	1,53 %
-subventions aux associations.		
<u>FRAIS DE GESTION GENERALE</u>	117.930 F	4,14 %
-fêtes et cérémonies, impressions frais PTT, documentation, indemnités du maire et adjoints, imprévus.		
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	1.000 F	0,03 %
<u>FRAIS FINANCIERS</u>	270.600 F	
-intérêts emprunts		9,49 %
<u>PRELEVEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	575.500 F	20,18 %

<u>RECETTES</u>	TOTAL	2.851.830 F
<u>PRODUITS DE L'EXPLOITATION</u>		
cantine, redevance ordures ménagères, taxes funéraires	239.000 F	
<u>PRODUITS DOMANIAUX</u>	16.530 F	
location immeubles et matériel, droits de voirie, concession cimetière		
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	200 F	
intérêts des créances		
<u>RECouvreMENTS - subventions</u>	19.500 F	
recouv. traitements frais chauffage subventions partici- pation état, départ.		
<u>DOTATIONS RECUES DE L'ETAT</u>	864/380 F	
dotation forfaitaire dotation générale de fonctionnement Etat		
<u>IMPOTS INDIRECTS</u>	28.960 F	
permis de chasse, droits de mutation taxes débits de boissons		
<u>IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS</u>		
<u>CONTRIBUTIONS DIRECTES</u>	1.683.260 F	

BUDGET PRIMITIF 1989	SECTION INVESTISSEMENT
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
frais extraord. 30.000 rembours. emprunts 234.000 F	Subventions d'équipement dons legs 2.000F00
<u>ACQUISITION MATERIEL</u> 109.000F	Travail Hécédent Usine
mairie 3.500	Relais 48.137
école 8.000	Prélèvements sur recettes de fonctionnement 575.500
pompiers 4.500	T.VA. 70.000F00
divers	H.L.M. 115.000F00
et salle 93.000	Produits des emprunts 125.000F00
ACQUISIT. terrain 120.000 F	Recouvrement de créances à long ou moyen terme 37.500F00
TRAVAUX BATIMENTS 142.000 F	
" école 62.000 F	
foyer suppl. 50.000	
poste 5.000	
presbytère 25.000	
Eau pluviales 20.000F00	
Circulation centre	
ville 10.000F00	
Cour école	
(enrobés) 50.000F00	
Transf cimetière 3.000F00	
Clôture terrain	
des sports 40.000F00	
Dép imprévues 137F00	
PARTICIPATION	
STVOM 215.000F00	
TOTAL DEPENSES 973.137F00	TOTAL RECETTES 973.137F00

PERMIS DE CONSTRUIRE

EFFICIENCE	Z.A. Mazures	Agrand locaux Industriels
CAUDRON Jean-Yves	14, cité Bel Air	Transf toiture
HALEUX Rémy	Rue Mme de Sévigné	Clôture
HAIRAULT Marcelle	La Frottais	Rest.bâtiment
POIRIER Charles	La Bodinière	Clôture
DOUIN Thierry	la Bodinière	Restaur.bâtiment
O.P.A.C.	RENNES	5 logements locatifs.
GUILLEUX Martial	12,rue Mme de Sévigné	Clôture
PAITIER Alain	Rue Frères Amyot d'Inville	Bureau
ERQUIET Michel	La Gaudinais	Véranda
BOUVET Alain	Le Breil	Clôture
BUTEAULT Loïc	Chemin des champs	Maison Ind.
ROUYER Loïc	La Bodinière	Abri garage
FERRE Pierrick	La Gaudinais	Abri remise
BOUVET Alain	Le Breil	Garage
DAVENEL Michel	La Fortinais	Ext. stabulation
MONDOR Patrick	Le Breil	Clôture
JOLIVET René	8, chemin des champs	Maison Ind.
BEUCHER Auguste	4, chemin des champs	Maison Ind.(annulé)
SIMON Didier	Le Pin	Clôture
SOURDRILLE Daniel	2,bis av.vallons	Garage
SA PIGEON Carrières	Les Vallons	Garage
JEULAND Yves	2, rue des Saulniers	Garage
E.D.F	Z A les mazures	déplacement transformat.
JARRY Marcel	la martinière	modificatif
MASSET Isidore	rue Mme de sévigné	véranda
DAVENEL Bernard	la garenne	stabulation

ETAT CIVIL - DEBUT 1989 -

TALVAS	Anthony	Rue des Frères Amyot d'Inville
LECLERQ	Yann	La Bouvrie
PETTIER	Adrien	8, rue du Bourg Joly
POIRIER	François	25, rue Madame de Sévigné
JOUAN	Romain	50, rue Madame de Sévigné
HEURTEBIS	Emmanuelle	La Croix-Méance
BOUVET	Cédric	2, rue du Breil
LAROSE	Elisa	6, rue Madame de Sévigné
DAHIOT	Claire	La Gaudinais
PETITBON	Simon	14, chemin de la Bouvrie
BESNARD	Marc	rue Madame de Sévigné

NOCE D'OR

Mr et Mme GENOUEL Les Prés Verts

MARIAGE

29 AVRIL LE ROUZES Philippe et POTTIER POTTIER Maryline
 29 AVRIL MENAGE Rémi et MONNERIE Martine
 10 JUIN LESCROAT Thierry et MILAN Madeleine

PUBLICATIONS DE MARIAGE

ROUYER Alain et HERAULT Patricia — JERAULT Marc et JEULAND ^{Christiane}
 PERRUSSEL Thierry et DESRUES Marie-Thérèse

DECES ET TRANSCRIPTIONS DE DECES

BARBOT	Christian	La Gaudinais
LEMAILE	Auguste	Rue des Frères Amyot d'Inville
LECOMTE	Maria	29, rue Madame de Sévigné
MARION	Louis	Le Bas rampon
TOUROUX	Amand	Le Beau Soleil
LENOIR	Maria	La Bouvrie

VIE DES ASSOCIATIONS

STADE LOUVIGNEEN- Section Football

Cette année, le Stade Louvignéen peut être fier de ses jeunes.

Les Poussins et les pupilles ont fait un très bon championnat.

Les Poussins finissent 6ème et les pupilles 2ème.

Les Minimes ont fait voler en éclats les défenses adverses puisqu'ils ont marqué plus de 100 buts au cours de ce championnat. Ils finissent premier de leur groupe. Bravo !

Les cadets finissent troisième.

Les juniors terminent deuxième. Eux aussi ont fait trembler les filets adverses puisqu'ils ont marqué 104 buts. Sans un petit problème d'effectif à l'étage supérieur, ils auraient sûrement décroché la première place ; un petit point les sépare du premier.

Encore bravo les jeunes !

Et les seniors ?

L'Equipe C finit première de son groupe et ainsi accède à l'étage supérieur c'est-à-dire à la promotion de 2ème division. Cette équipe a réalisé un excellent parcours puisqu'elle n'a pas perdu de matches et elle a marqué 105 buts.

L'Equipe B finit 4ème.

L'Equipe A finit 5ème. Le début de saison avait été excellent mais petit à petit l'efficacité a disparu.

L'EFFICACITE RECOMPENSE

Le Club a reçu au Crédit Agricole de Châteaubourg, des mains du Président du district

d'Ille et Vilaine le challenge de la meilleure attaque.

Au cours de l'Assemblée générale du district d'Ille-et-Vilaine Mr Francis MERRE, Président du Club a reçu la médaille de bronze de la Ligue.

La saison 88-89 est terminée. Pensons à la saison 1989-1990.

Tous les jeunes qui désirent pratiquer le football sous les couleurs du Stade Louvignéen peuvent s'inscrire près de Mr MOUTON 16, rue Anne de Bretagne.

Téléphone : 99.49.00.78.

Débutants Enfants nés 01/08/1981 au 31/12/1983

Poussins du 01.08.1979 au 31.07.1981

Pupilles du 01.08.1977 au 31.07.1979

Minimes du 01.08.1975 au 31.07.1977

Cadets du 01.08.1973 au 31.07.1975

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'Association de Gymnastique Volontaire comptait une vingtaine d'adhérentes cette saison 1988-1989. Le concours de trois animatrices permettait la diversité des cours.

La soirée annuelle a eu lieu le Samedi 15 Avril, au Restaurant "Le Bretagne" et a retenu la satisfaction de tous les participants. Les cours se termineront par des randonnées pédestres tout au long du mois de Juin, et reprendront le Jeudi 14 septembre 1989.

Nous pourrions envisager la mise en place de cours de gymnastique l'après-midi, si le nombre d'intéressées était suffisant. Veuillez vous faire connaître auprès de Mme PIGEON Madeleine, Présidente 99.49.03.47 ou Mme BABIN Viviane, trésorière 99.49.06.10.

Nous remercions Mr PIGEON, d'avoir bien voulu prêter les locaux de la S.B.L., à l'association dans l'attente de la réfection du foyer.

LA DANSE

La Danse Louvignéenne a repris ses cours depuis le mois d'Octobre 1988. Ils sont animés par un nouveau professeur : Melle Nathalie VILLEBOUX.

Cette année, de nombreux enfants participent à la danse et tout se passe très bien. Chacun a mis du sien pour que cette année les spectacles qui ont lieu les samedi 03 juin en soirée et Dimanche 18 juin en matinée soient réussis. Leur préparation a suscité beaucoup de travail, surtout pour la confection des costumés. Nous remercions les personnes qui ont pris en charge ce travail.

Nous souhaitons que cette année encore le Gala de la Danse restera un souvenir merveilleux.

Le bureau remercie toutes les personnes qui y assisteront.

TENNIS

Le Tennis Club Louvignéen regroupant 80 licenciés a achevé la saison 1988-1989, par son tournoi interne jeunes, garçons jeunes, filles et double adultes. Les finales ont eu lieu le samedi 24 Juin. Un buffet campagnard s'est déroulé à la salle Polyvalente.

La saison du Tennis Club Louvignéen s'avérant satisfaisante avec un nombre de jeunes très motivés a vu l'équipe masculine A finir 4ème exquo et l'équipe féminine terminant 6ème d'un groupe très fort évoluera en division 3 la saison prochaine. Les deux équipes jeunes garçons regroupant de bons éléments amèneront

très rapidement les résultats souhaités.

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez le secrétariat au 99.49.03.47

COMITE DES FETES

Bilan et réflexion après les diverses manifestations organisées par le Comité des Fêtes.

Que faut-il faire pour intéresser les gens devant le si peu de monde à la Soirée du 6 mai, certes plus qu'en 1987. Quant aux divers Concours de Palets que nous organisons nous avons un peu plus d'Équipes que certaines communes ou Associations, des environs

C'est à désespérer d'organiser quelque manifestation.

LES ANCIENS COMBATTANTS.

L'Assemblée générale s'est réunie le dimanche 19 février à la Salle de la Mairie. Après un exposé de Monsieur Le Président Loisel Francis relatif à la période 1914/1918 - 1939-1945, ACPG T.O.E. A.F.N. ont fusionné ensemble sous le nom d'anciens combattants.

Le bureau a été ainsi constitué :

Président : LOISEL Francis. Vice-Président : MONNERIE René. Secrétaire GODAIS Joseph. Secrétaire Adjoint : BERTOLOSSO Jacques. Trésorier : BAGLIN Alphonse. Trésorier Adjoint GODAIS Pierre. Membres : THORIGNE Pierre. GARNIER Charles. HAIGRON Jean. CROCQ Jean. LOUAPRE Pierre.

CEREMONIE DU 7 MAI 1989

A 9 H tous les combattants se sont réunis place de la mairie pour se diriger ensuite à l'église où une messe a été célébrée pour les combattants décédés.

Après un dépôt de gerbes au monument aux morts et les discours de Mr Le Maire et Mr BONNETERRE un vin d'honneur fut offert par la municipalité.

Tous se retrouvèrent ensuite au Restaurant "Le Bretagne" pour un banquet et une sauterie.

Le dimanche 4 juin, une centaine de combattants et leur amis se sont retrouvés à l'étang de la Touche autour d'un méchoui. L'ambiance était au rendez-vous.

ASSOCIATION DE PECHE

La saison de pêche 88-89 a été particulièrement bonne puisqu'elle a encore vu le nombre de ses pêcheurs augmentés. Si les prises ne se sont pas révélées toujours fructueuses, l'empoissonnement en différentes espèces a pourtant été important.

Il a été déversé dans l'étang plus de 400 truites (200 en février 215 en Juin pour le Concours de pêche) pour un montant de 2.900F. En fin d'année nous avons remis la valeur de 1.500F de gardons puis au mois de Décembre 520 F de tanches et 550 F de brochets soit un empoissonnement pour la somme globale de 5.470 F.

Espérons que cette nouvelle saison sera fructueuse pour tous dans le respect des conditions et de l'environnement et nous remercions tous les pêcheurs pour leur bonne compréhension.

ASSOCIATION FAMILIALE.

Bilan activités loisirs 1988.

Un camp au poney-club de la Chapelle-Enbrée s'est déroulé du 16 au 24 Juillet.

Les participants ont découvert les joies de

l'équitation et la complicité avec les animaux par leur participation aux soins journaliers.

Ces huit jours passés en groupe à la campagne dans un site agréable ont ravi les enfants et beaucoup se sont donnés rendez-vous pour 1989.

Ce sera dans un nouveau site, avec de nouvelles activités...

ASSOCIATION CULTURELLE DU VIEUX LOUVIGNE

Les chemins pédestres et équestres

On en parlait depuis un an et les travaux de nettoyage, d'empierrement étaient déjà bien avancés. Pour le printemps de cette année les derniers travaux d'aménagement et de balisage ont permis le 30 avril l'inauguration de ces chemins pédestres et équestres.

Après l'ouverture symbolique du parcours par Monsieur Le Maire une centaine de participants ont suivi ce premier sentier. Un cavalier marchait en tête du groupe. La satisfaction éprouvée par ces premiers marcheurs a été la récompense de tous ceux qui ont oeuvré pour la mise en place de ce lieu de promenade.

L'association se propose dans une date ultérieure de préparer un autre circuit. Nous en reparlerons.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE

Le concert de chant grégorien avec éclairage des vitraux.

Ce concert du 21 octobre 1988 fut un succès une fois de plus et d'un style exceptionnel : le chant grégorien que l'on entend que rarement maintenant fut mis en valeur ce soir-là, en notre belle église, par le groupe grégorien de la cathédrale de Rennes, sous la

Direction du Père Deniset. Cette chorale est composée de jeunes garçons et filles de 8 à 13 ans, tous en aube, comme les petits chanteurs à la Croix de bois ; ces enfants savent tout par coeur et chantent sans partition. Ce groupe grégorien comprend aussi une dizaine d'hommes dont le chant rappelle les voix des Bénédictins de Solesmes. Une dizaine de pièces, puisées dans toute l'année liturgique furent brillamment interprétées. Comme à la Cathédrale, le Chanoine Legrand accompagnait les chants à l'orgue, et improvisait, entre les chants, sur les pièces qui venaient d'être chantées. Nous avions la chance ce soir-là de bénéficier de l'éclairage des vitraux avec prolongation spéciale. Même le vitrail de l'arrière-choeur fut éclairé par installation provisoire : un merci spécial à l'artisan de Louvigné qui a permis cette réalisation. Les 200 personnes présentes n'avaient pas regretté leur déplacement.

AUDITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de musique terminera sa 10ème année d'enseignement le vendredi soir 23 Juin à 20 H 30 à l'église. Les élèves interpréteront un morceau de leur choix, à l'orgue, au piano ou à la flûte. Les professeurs eux-mêmes joueront quelques pièces. Tout le monde est invité à se joindre aux parents et amis des élèves.

Pour la reprise des cours à la rentrée, se renseigner près de Mr et Mme Roger LE GOUIC 11 rue Madame de Sévigné ou Soeur Alice, Ecole Privée, rue Anne de Bretagne.

ECOLE DE DESSIN

Une nouvelle année scolaire se termine pour l'atelier. Cette année 32 élèves âgés de 4 à 20 ans participèrent aux cours assurés par Mme DUFEU le samedi après midi à la mairie. Les cours sont l'occasion pour les élèves d'apprendre à découvrir et à aimer ce qui est beau et à s'épanouir à travers un acte créateur. L'année se termine par une exposition du 18.06 au 30.06 à l'étage de la Mairie - vernissage vendredi 30.06 à 20 H.

INFORMATIONS MUNICIPALES

SALLE POLYVALENTE

REGLEMENT

Les associations de LOUVIGNE DE BAIS seront prioritaires. Un calendrier sera établi en septembre pour l'année civile suivante.

Il sera absolument interdit de cuisiner dans la salle
L'apport d'un réchaud à gaz est absolument interdit
Après chaque manifestation, la salle devra être rangée et nettoyée, par les particuliers ou l'association utilisatrice.

A chaque utilisation de la salle, la responsabilité civile sera demandée.

La réservation de la salle se fera à la mairie (convention à remplir).

Le paiement de la location devra se faire à la mairie avant l'utilisation.

LOCATION A DES PARTICULIERS

L'utilisation de la salle ne pourra avoir qu'un caractère familial.

Pour les particuliers, la manifestation familiale ne pourra pas dépasser 120 personnes.

Les soirées devront se terminer à 1H sauf dérogation du Maire.

Pour les particuliers extérieurs à la commune, la demande devra être parrainée par un habitant de Louvigné de Bais, qui devra aussi signer la convention d'occupation.

AUX ASSOCIATIONS

Les associations ne pourront pas organiser de bals populaires. Une soirée dansante après un buffet campagnard est autorisée.

Un bal le 14 juillet sera autorisé exceptionnellement et la location sera gratuite.

CONSIGNES GENERALES

La caution demandée est considérée comme une avance en cas de dégradation dans la salle ou de sonorisation.

L'association ou le particulier devra régler le montant total de la facture des réparations.

Pour l'utilisation du chauffage, il devra être mis en route une heure avant au minimum et éteint aussitôt la manifestation terminée, la température ne devra pas être excessive.

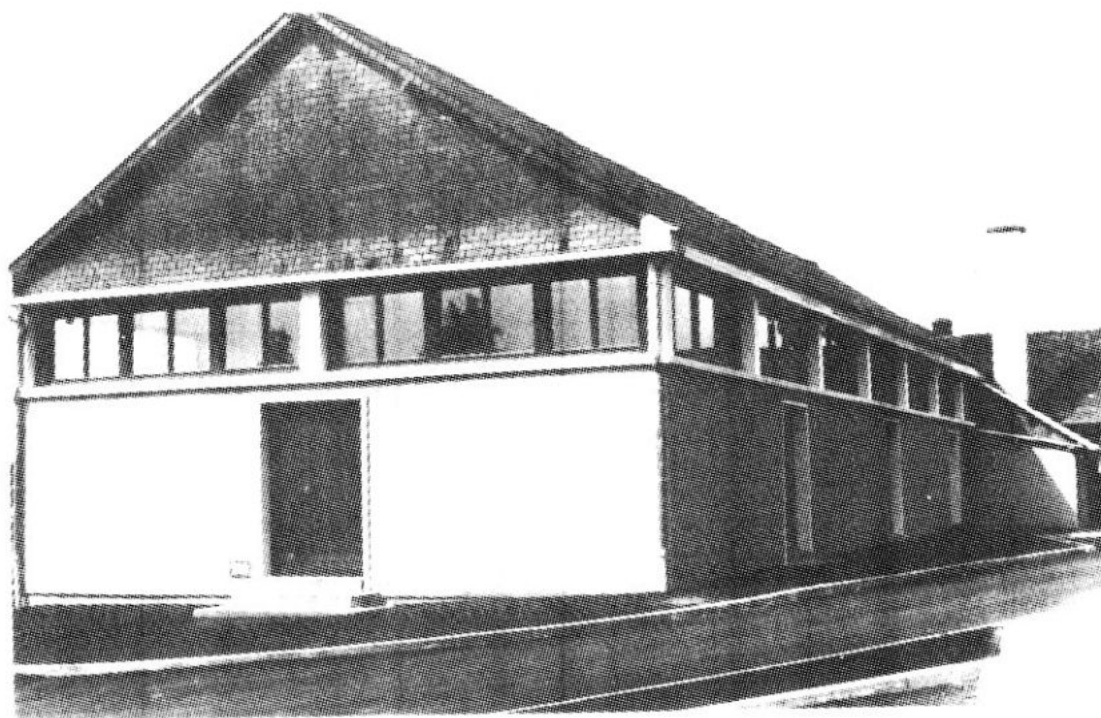
Tout accident ou incident matériel ou corporel survenu aux utilisateurs des installations tant dans la salle que dans les abords pendant les créneaux horaires Qui leur sont impartis sont à la charge des personnes morales ou physiques responsables.

La municipalité décline toute responsabilité concernant le matériel utilisé ou entreposé par les utilisateurs. Seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

La non observation du présent règlement pourrait entraîner l'exclusion de la salle.

INAUGURATION SALLE POLYVALENTE

Elle aura lieu en septembre ou octobre ; la date reste à fixer. Pour cette inauguration, nous aurons besoin du concours de toutes les associations. Une réunion aura lieu le mardi 4 juillet à 20 H 30 pour organiser cette journée.



LOCATION SALLE POLYVALENTE

	Associations de la commune	Associations hors commune	Particuliers de la commune	Particuliers hors commune
<u>Assemblées générales - Réunions</u> Caution	Gratuit -	350.00 F -		
<u>vins d'honneur</u> Caution	Gratuit 200.00 F	350.00 F 500.00 F	200.00 F 200.00 F	400.00 F 500.00 F
<u>buffets froids</u> Caution	Gratuit 1 fois par an 300.00 F les autres fois 500.00 F	500.00 F pour 1 repas 700.00 F pour 2 repas 700.00 F	300.00 F pour 1 repas 500.00 F pour 2 repas 500.00 F	600.00 F pour 1 repas 800.00 F pour 2 repas 1000.00 F
<u>Manifestations avec ressources</u>				
- Enfants des écoles Caution	Gratuit 500.00 F			
- Adultes : 1ère manifestation autres manifest. Caution	Gratuit 300.00 F 500.00 F	700.00 F 700.00 F 700.00 F		
<u>Chauffage</u>	100.00 F	100.00 F	100.00 F	100.00 F
<u>Sonorisation</u> Caution	100.00 F 200.00 F	100.00 F 300.00 F	100.00 F 300.00 F	100.00 F 300.00 F



TRANSPORTS DE VOYAGEURS : Des progrès significatifs

Votre commune est desservie par l'une des lignes régulières du Réseau "CARS 35" symbolisé par le nouveau logo ci-dessus.

Le Conseil Général a décidé de mettre en oeuvre certaines actions pour améliorer les transports collectifs interurbains dans le Département.

Ainsi, sur la période 1988-1990, 39 cars neufs seront mis en circulation sur les lignes régulières

conventionnées, grâce à une participation financière de l'Etat et du Département.

De même, la majorité des cars sont désormais équipés de matériels de billetterie facilitant ainsi la délivrance des billets.

Depuis cette année, vous pouvez bénéficier de réductions avantageuses si vous appartenez à l'une de ces catégories d'usagers :

- ♦ Si vous avez moins de 26 ans et si vous êtes titulaire de la "carte jeune", vous pouvez obtenir 50 % de réduction pendant les périodes de vacances scolaires, ainsi que les mercredis, samedis, dimanches hors de ces périodes.
- ♦ Familles nombreuses : 30 à 75 %
- ♦ Personnes âgées répondant aux conditions de la carte vermeil : 50 %
- ♦ Militaires : 75 %
- ♦ Réformés, pensionnés de guerre : 50 %
- ♦ Handicapés ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 % (sur présentation de la carte d'invalidité) : 50 %
- ♦ Accompagnateur lorsque la carte d'invalidité porte la mention "Tierce Personne" : 50 %

Par ailleurs, le coût des cartes d'abonnement hebdomadaires non aidées par le SIT-CAR, est abaissé grâce à une prise en charge par le Département de 30 F par carte.

DESTRUCTION CHARDONS

Sur l'ensemble du territoire du Département, les propriétaires fermiers, métayers usufruitiers et usagers sont tenus de procéder jusqu'au 31 octobre 1991 à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction des chardons devra être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Arrêté intégral affiché en Mairie (hall)

ENTREPRISES

Exonération des charges sociales pour la 1ère embauche

Dans le cadre de la politique qu'il mène en faveur de l'emploi, l'Etat a décidé d'alléger les charges des premières embauches effectuées par les travailleurs indépendants : commerçants, artisans, professions libérales, employeurs agricoles.

L'exonération porte sur la totalité des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des prestations familiales pour les premières embauches effectuées entre le 15 octobre 1988 et le 31 décembre 1989.

A la date de l'embauche, l'employeur doit travailler sans salarié et ne pas avoir eu de salarié durant les douze mois précédant l'embauche.

Aucune condition d'ancienneté d'installation n'est exigée et l'exonération peut être accordée lorsqu'un premier salarié est embauché dès la création d'activité.

Toutefois, les personnes suivantes ne sont pas comptabilisées comme salariées pour l'application de ces dispositions :

- conjoints ou concubins,
- une ou des personnes fiscalement à charge
- un apprenti ou bénéficiaire de contrat de qualification n'est pas pris en compte dans l'effectif salarié,
- les personnes ayant un statut de stagiaires de la formation professionnelle,
- les aides familiaux et associés d'exploitation mentionnés au 2e du paragraphe I de l'article 1106.1 du code rural,
- le personnel de maison et les assistances maternelles définis aux articles L 771-1 L 772-1 et L 773-1 DU code du travail.

Cette embauche doit être réalisée sous la forme d'un contrat de travail à durée indéterminée et l'exonération porte sur une durée de 24 mois civils à compter de la date d'effet du contrat.

La procédure d'exonération repose sur le mode déclaratif. Les formulaires de demande sont diffusés par la Direction du Travail et de l'Emploi et l'URSSAF

La déclaration doit être déposée dans un délai de 15 jours suivant l'embauche à la direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

IMPLANTATION ABRIBUS

Le conseil général poursuit l'amélioration des transports interurbains de voyageurs par la signalisation des points d'arrêts :

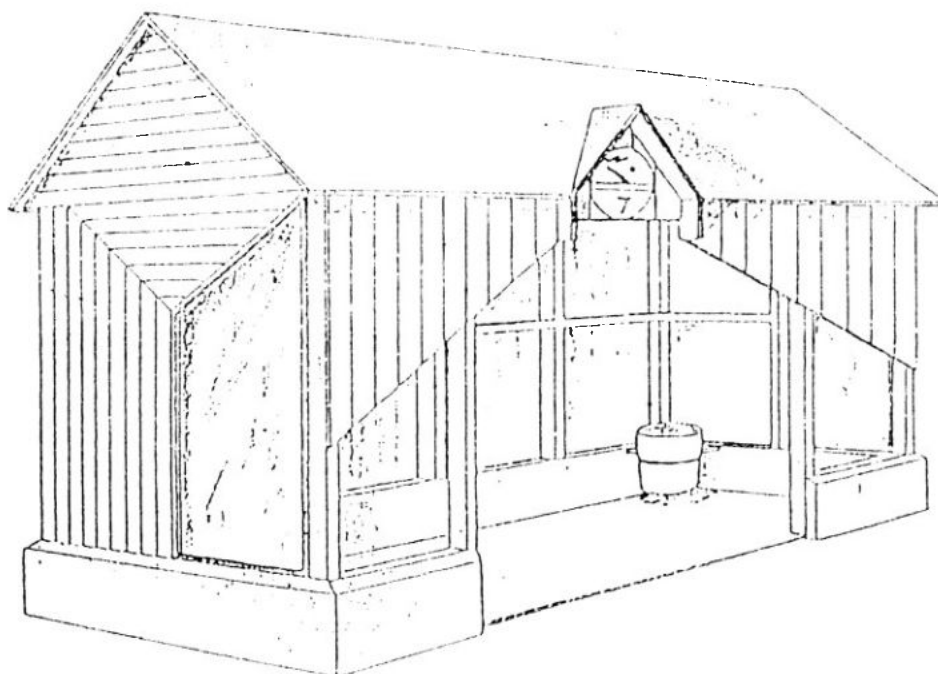
- installation de poteaux aux arrêts encore non équipés

- implantation d'abribus

Ces deux types d'équipement renforceront l'image de marque du réseau CARS 35 tout en améliorant les conditions d'attente des voyageurs. Les abribus ont été conçus de façon à respecter les spécificités de l'environnement rural.

Notre commune a été retenue pour l'implantation d'un abribus sur la ligne TIV : à l'arrêt de la gaudinais

La fourniture et l'implantation est à la charge du Conseil Général.



VUE PERSPECTIVE

SALLE DES SPORTS

Le conseil municipal a décidé de laisser ouvert la salle des sports de 8 h à 20 h, pour pallier aux problèmes des clés perdues de cette salle par les utilisateurs.

Après 20 h, heure de fermeture, seules les associations occupantes pourront y aller et se charger de la fermeture des locaux.

Par ailleurs, il ne sera admis dans cette salle que les personnes et surtout seulement les enfants concernés par les cours de tennis ou match individuel.

LES DROITS ET OBLIGATIONS DES RIVERAINS DE LA VOIRIE COMMUNALE

Il convient de rappeler que la voirie communale comprend les voies communales, qui font partie du domaine public routier, et les chemins ruraux qui font partie du domaine privé.

Nous résumerons les droits des riverains :

A Le droit d'accès, de jour et de vue

1 Le droit d'accès : c'est le droit de disposer d'issues pour la desserte de l'immeuble riverain

2 Le droit de jour et de vue : Les riverains de la voie publique peuvent aménager des ouvertures sur celle-ci et bénéficier du "jour" donné par la voie.

II - Le droit de déversement des eaux

circulaire du 13 septembre 1966

L'article 640 du code civil ouvre aux riverains le droit de déverser sur la voie publique les eaux pluviales et les eaux de source qui découlent naturellement de leurs fonds ; il faut et il suffit que l'écoulement ne soit pas le fait de l'homme.

B Obligations des riverains

D'une manière générale les riverains sont tenus de supporter les inconvénients généraux dus à la proximité de la voie publique existante : circulation, bruits etc...

1 - les servitudes de visibilité . En vertu d'un décret du 30 octobre 1935, les riverains ou voisins des voies publiques peuvent être frappés de servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité à proximité des croisements , points dangereux etc...

2 les servitudes d'écoulement des eaux - (de recevoir les eaux découlant naturellement de la voie publique)

3 Les servitudes relatives aux plantations d'arbres ou haies Pour les voies communales, les plantations de plus de 2 m de hauteur doivent être faites à au moins 2 m de la limite du domaine public, celles de moins de 2 m doivent être faites à au moins 0,50 M.

Les branches et les racines ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Les arbres et haies anciennes ne respectant pas ces éloignements peuvent être conservés mais ne doivent pas être renouvelés.

Pour les voies communales et le long des chemins ruraux, les riverains doivent élaguer ; faute, pour les riverains, de procéder aux opérations d'élagage imposées, celles-ci peuvent être effectuées d'office aux frais des propriétaires, après une mise en demeure non suivie d'effet.

4 - l'implantation des clôtures

5 - excavations, fossés et implantations diverses

6 - ouvrages de soutènement - les riverains ont l'obligation d'entretenir ces ouvrages

7 obligations diverses

Les riverains ont l'obligation :

- de supporter sur les façades des maisons les plaques de dénomination des rues, des supports des lignes de télécommunications, les ancrages d'appareils d'éclairages publics ;

- d'entretenir les plaques de numérotage des maisons
- d'effectuer, en l'absence de service municipal et si les règlements municipaux l'imposent, le nettoyage, le désherbage, la mise en tas de la neige, l'éclairage ;

de faire en sorte que les véhicules n'amènent pas sur la chaussée des amas de terre en provenance des champs riverains

- d'empierrer ou de stabiliser les accès aux propriétés riveraines sur une longueur suffisante pour éviter toute détérioration des voies publiques.

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Date limite : 31 DECEMBRE 1989

Les nouveaux habitants et les jeunes âgés de 18 ans au moins, sont invités à se faire inscrire sur les listes électorales de la commune ou vérifier leur inscription avant le 31 décembre 1989.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui ont 17 ans en avril mai juin 1989 se faire recenser en Juillet 89
juillet aout septembre 1989 se faire recenser en Octobre 1989
venir en Mairie avec pièce identité.

ATTENTION : Celui qui ne se fait pas recenser est "Recensé d'office" dans sa commune de naissance avec les inconvénients qui peuvent en résulter pour lui par la suite.

RECRUTEMENT AGENT COMMUNAL

La commune recrutera un aide agent technique à temps complet à compter du 1 SEPTEMBRE 1989.

Profil du poste : agent polyvalent : entretien bâtiments communaux, espaces verts, voirie, surveillance salles, cimetière etc...

DECHETS FERRAILLES

Un ramassage de ferrailles aura lieu fin juin, début juillet : 30.06, 1 2 3 et 4 juillet. Elles devront être déposées soigneusement pendant ces jours précis sur le terrain communal derrière le presbytère rue St Patern.

ENLEVEMENT EPAVES - En même temps, il sera fait un enlèvement d'épaves de voitures à domicile, vous inscrire en mairie si besoin.

ANIMATION SPORT ETE 1989

Comme chaque année, la direction départementale jeunesse et sports organise une animation sport été encadré par l'animateur sportif.

Les activités proposées :

- 1 semaine sport de raquette
- 1 semaine mini camp à Marcillé Robert

Les enfants de 12 à 16 ans qui seraient intéressés doivent s'inscrire en Mairie avant le 03 JUILLET 1989

(ils devront fournir une attestation parentale, une attestation d'assurance, 1 certificat médical).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les enfants (nouveaux et anciens) qui empruntent les cars scolaires doivent s'inscrire en mairie pour déterminer leur point de montée afin d'organiser au mieux la rentrée.

CLASSES 9

Date à retenir : les classes sont finies le samedi 14 /10.

Veuillez nous excuser pour la frappe, incident technique de la machine en cours d'élaboration du bulletin.

INFORMATIONS DIVERSES

Forfait hospitalier 29 F à compter du 1.01.1989 exonération seulement en cas d'hospitalisation suite accident de travail ou maternité)

PLAFOND FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE -

personne seule 34.480 F

1 couple 60.260 F

Ne pas dépasser 250.000F lors de la succession

AIDE MENAGERE

taux horaire 67 F dossiers CAF MSA en fonction ressources
participation personne aidée : 5F 50 dossiers DDASS

AIDE FAMILIALE pour aider mère de famille en cas de maladie, hospitalisation : dossier à faire auprès de LOURY CHATEAUBOURG TEL 99.62.36.71
pour connaître participation horaire de la famille (décision C.A.F ou M.S.A selon le cas)

taux horaire du S.M.I.G : 29 F 36 au 1/3/1989

PERMANENCES

Assistante sociale : 1er JEUDI DU MOIS de 9 H 30 à 11H30
Informatrice personnes âgées : 2e MARDI du mois de 10 H à 12 H.

Caisse de Mutualité sociale agricole :
chaque 2e vendredi du mois de 9 H à 12 H au
CENTRE SOCIAL DU CHENE VERT à CHATEAUBOURG

Conseiller en architecture : à la Mairie de CHATEAUBOURG
1er vendredi du mois de 14 H à 16 H 30

MAIRIE

Ouverture secrétariat
tous les matins de 8 H 30 à 12 H
merc.après midi de 14 H à 16 H
samedi matin de 9 H à 11 H

pendant les mois de juillet Août la mairie sera fermée
les samedis sauf 1er juillet, 29 juillet de 9 H à 11 H
ouvert le samedi 12/08 de 9 H à 11 H mais fermée le
lundi 14/08.

EQUIPEMENT

La subdivision de CHATEAUGIRON a changé de locaux
nouvelle adresse : D.D.E Rue sainte croix
35410 CHATEAUGIRON TEL 99.37.36.36
permis de construire TEL 99.37.39.39

SACEM - Petit guide de l'organisateur des spectacles

avant LA MANIFESTATION

LA MAIRIE

- . demander l'autorisation d'organiser la manifestation,
- . demander l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons occasionnel (s'il y a lieu),
- . prendre connaissance des différents arrêtés préfectoraux et municipaux réglementant les conditions de déroulement des manifestations : dispositions en matière de sécurité, annonces par haut-parleurs, distribution de tracts, etc.

LA GENDARMERIE :

- . déclarer la manifestation,
- . demander éventuellement le passage d'une ronde de police

LA RECETTE LOCALE DES IMPOTS de la commune où se déroulera le spectacle :

- . déclarer la manifestation (24 H à l'avance)
- . déclarer l'ouverture d'un débit de boissons occasionnel (s'il y a lieu) et présenter l'autorisation du maire,
- . pour la billetterie, les billets doivent comporter 3 volets précisant la date, l'heure et le titre de présentation, son prix et la numérotation suivie du billet ou des carnets.

LA RECETTE DES IMPOTS de la commune où réside l'association organisatrice :

- . déclarer la manifestation et adresser à l'inspecteur du chiffre d'affaires de la commune dont dépend l'association une demande d'exonération de TVA (6 Spectacles peuvent être exonérés dans l'année)

L'URSSAF OU LA CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE

- . demander les vignettes pour les artistes et musiciens (sauf autres dispositions du contrat d'engagement).

LA CARBALAS (CAISSE RETRAITE PERSONNEL DES BALS, ACTIVITES DE LOISIRS ET ASSOCIATIONS DU SPECTACLE :

7, rue Henri Rochefort, 75017 PARIS, organisme dépendant du GRISS (groupement des institutions sociales du spectacle

- . déclarer la manifestation

LA DELEGATION REGIONALE DE LA SACEM (société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) :

- . déclarer la manifestation, une dizaine de jours avant

APRES LA MANIFESTATION

LA RECETTE DES IMPOTS de la commune où réside l'association organisatrice :

- . renvoyer l'imprimé de déclaration de recettes CA3/CA4 dans un délai de 30 jours. Si le spectacle est exonéré de TVA, adresser néanmoins un relevé détaillé des recettes et des dépenses avec nom et adresse des fournisseurs et prestataires.

LA CARBALAS : renvoyer, avec le montant de la cotisation, l'imprimé adressé par cet organisme.

LA DELEGATION REGIONALE DE LA SACEM :
 adresse délégation d'ILLE ET VILAINE :
 12, avenue Sergent Maginot
 BP 2564
 35036 RENNES CEDEX tel 99 . 30.13.43

AVANT : déclarer la séance
 retourner la contrat général de représentation
 bénéficiera ainsi de la tarification contrac-
 tuelle figurant sur ce document (inférieure de 20 %)

APRES : retourner l'état de recettes que lui aura adresser
 la SACEM
 y joindra selon les cas, le programme des oeuvres
 interprétées
 A FAIRE DANS LES 10 JOURS.

. payer le montant des droits indiqué par la
 SACEM. DANS UN DELAI D'UN MOIS.

QUELQUES CONSEILS

choix de la date - à arrêter longtemps à l'avance,
veiller à la concurrence,
retenir la salle

. établir le BUDGET PREVISIONNEL

. LA PUBLICITE

(presse, radios locales privées, affiches, tracts
 cartes d'invitations ...)

LA SECURITE

services extérieurs : éventuellement s'assurer du con-
 cours des pompiers et passage gendarmes

service d'ordre interne : prévoir une équipe de contrôle
 discrète (entrée, bar, parking)

Aménagement de la salle, veiller aux issues de secours
 dégagées

Assurance : souscrire une assurance responsabilité civile

DEPLIANTS SUR LA SACEM en MAIRIE

DIFFERENTS IMPRIMES D'AUTORISATION disponibles
 en MAIRIE

AVIS

Une réunion publique aura lieu le mercredi 5 juil-
 let à 20 H 30 à la salle polyvalente pour discuter
 du projet de l'aménagement des voies (Mme de Sévigné et
 Frères Amyot d'invillle) et du centre bourg.

A la disposition du public :

dans le hall de mairie : différentes circulaires affichées
sur la réglementation en vigueur

- divers dépliants du Conseil
Général : services offerts
aides

Horaires cars TIV
Horaires trains

- Tableau C A F pour le calcul des
tranches de revenus pour attribu-
tion des bons de vacances
- diverses offres d'emploi
- concours
- stages

EMPLOI : pour les jeunes sortant de l'école et ne reprenant
pas les cours en septembre s'inscrire à la mairie
pour inscription demandeur emploi
pour divers renseignements sur les emplois offerts

actuellement un stage TRAVAUX UTILITE COLLECTIVE TUC
n'est pas pourvu (cantine - mairie)
un autre disponible (garderie cantine) en début Novembre
s'inscrire en Mairie.

CITROEN - recherche jeunes de 18 à 35 ans pour travail
en équipes, ouvriers de fabrication - transport
assuré - demander en mairie adresse des agences
intérimaires chargées de l'embauche.

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 1989 1990

Arrêté du 22/12/1988 J.O du 3.1.89

sortie vacances été 1989 : vendredi 30 JUIN

Rentrée scolaire : Mardi 5 septembre 1989 pour les
3 zones.

Vacances de la Toussaint :

— du mardi 24 octobre 1989 après la classe au
lundi 6 Novembre au matin pour les 3 zones

Vacances de Noël :

zone 2 : du jeudi 21 décembre après la classe
au jeudi 4 Janvier 1990 au matin

Vacances d'hiver :

DU MARDI 13 février après la classe au
lundi 26 Février 1990 au matin

Vacances de printemps :

du mardi 10 avril 1990 après la classe
au lundi 23 Avril 1990 au matin

Vacances d'été

du samedi 30 juin après la classe
au mardi 4 septembre 1990 pour les 3 zones

SOYONS FIERS DE NOTRE COMMUNE!!!

Sur la revue OCTANT de l'institut national de la statistique et des études économiques du 4e TRIM 88 une enquête effectuée sur l'aménagement des pôles urbains et des pôles ruraux sur le territoire de la Bretagne,

Il est mis en évidence des zones à partir des déplacements effectués pour la satisfaction des besoins de la population en matière de services et d'équipements.

En effet, seules 2 communes en Bretagne de moins de 2000 habitants : LOUVIGNE DE BAIS et BELLE ILE en TERRE peuvent se suffire à elles-mêmes. En effet, on y trouve tous les besoins principaux : artisans, commerces, écoles professions libérales ... pas besoin d'aller au chef lieu de canton.

FESTIVITES ETE 1989Festivals en Bretagne

du 1er juillet au 9 juillet : les Tombées de la nuit
à RENNES
INformations office du tourisme
RENNES TEL 99 30 54 69

du 17 au 23 juillet : Festival de CORNOUAILLE
à QUIMPER

du 4 au 13 AOUT : Festival interceltique
à LORIENT

du 14 au 22 juillet : Festival du PAYS DE BECHEREL

SON ET LUMIERE

BETTON : la belle époque du canal 16 17 23 24 30 /06
et 1er juillet
RES / TEL 99.55.81.01

CHATEAUGIRON 89 : les 1, 2 3 8 9 et 10/09 cour du château
RES / TEL 99.37.37.90

SAINT MALO REPUBLIQUE DELA MER les 24.06, 8, 22 et 29.07
5.08 cour du château
tel 99.40.18.30

VITRE : Il était une fois la vilaine 99.75.04.46
entrée gratuite tous vendredi et samedi
en juillet et Août

JOURNEE PORTES OUVERTES MONUMENTS HISTORIQUES

Elle aura lieu le Dimanche 17 septembre 89
sur notre commune Eglise et Chapelle St job

COMITE DES FETES

Le 14 juillet, le Comité des Fêtes organise un concours de Palets à 2 joueurs 4 palets sur le parking de la Salle Polyvalente, le Soir à 21 Heures un Bal Gratuit aura lieu dans la Salle Polyvalente avec la participation de l'Amicale des Accordéonistes de l'Huisserie, Orchestre qui s'est déjà connu des Louvignéens, ce dernier sera suivi d'un Feu d'Artifice exceptionnel dans le cadre du Bicentaire et qui sera tiré à proximité de la Salle.

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque située au 1er étage de la Mairie est ouverte à tous petits et grands.

Le prêt de ces livres est gratuit.

(Certains peuvent être gardés en longue durée.

La bibliothèque centrale de prêt renouvelle régulièrement ces livres.

Les permanences sont assurées

- le mercredi de 14 H à 16 H
- le samedi de 11 H 30 à 12 H 30.

Une animation pour les scolaires est envisagée pour la rentrée scolaire prochaine.

ASSOCIATION FAMILIALE

Cette année notre centre de loisirs fonctionnera du 3 au 29 juillet dans les nouveaux locaux de la Salle Polyvalente (chemin des diligences).

Il est ouvert pour les enfants de 3 à 11 ans.

- les lundi-mardi -jeudi- vendredi
- 13H 30 à 18 H

- le mercredi de 10 H à 17 H - journée pique-nique.

- l'animation sera assurée par une nouvelle directrice Melle Anne-France RAULT accompagnée de jeunes ayant leur B.A.F.A., d'autres en formation.

- deux camps de 8 jours chacun se dérouleront à Bonchamps les Craon en Mayenne dans un cadre naturel
Nombreuses activités sur place (poney, tennis (football)).

DATES : soit du 9 au 16 juillet
où du 16 au 23 juillet pour les enfants de 7 à 11 ans.

Tarif pour le centre de loisirs sans hébergement

22 F 00 par jour pour un enfant présent au Centre
40 F 00 par jour pour 2 enfants présents
54 F 00 par jour pour 3 enfants présents

Tarif - camp à Bonchamps les Craon

680 F 00 pour le séjour du 16 au 23 juillet
dont 100 F 00 acompte par chèque pour réservation à l'inscription.

Pour tous renseignements C.L.S.H. (Ruche) ou camp.

Contacter soit : Mme Pigeon Madeleine
Tél. 99.49.03.47

ou Mme JEULAND Marie-France
Tél. 99.49.02.61

D'autres camps pour les plus grands peuvent vous être proposés par le F.R.S.

CAMPS POUR L'ETE

Pour les 15-16 ans

du 02 au 17 août

Camp en Haute Savoie à Thonon-les-Bains.

Activités à la carte (escalade, canoë,
équitation, rafting, ski sur herbe...) et
randonnée en montagne

PRIX : 1.600 F

15 - 16 - 17 ans contacter Mme DAVENEL la
Fortinais Tél. 99.49.01.11 où MME JEULAND Tél. 99.49.02.61

Pour les 13 - 14 ans

Camp en Haute Savoie près de Thonon-les-Bains
-du 02 au 17 août.

Randonnée en montagne, escalade...

PRIX : 1.550 F

Contacter Mme Christine ARONDEL Tél. 99.43.61.14
RETIERS.

Pour les 10-12 ans

A BATZ /Mer et la Grande Brière
découverte du milieu marin, voile, visite
marais salant.

du 03 au 17 Juillet

A.F.R. Rannée 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

Mme LEPAGE Tél. 99.96.23.87.

27 AOUT

Une date à retenir

Quoi de plus agréable que de se retrouver à la fin des vacances, autour d'une table entre amis, dans une ambiance champêtre et familiale.

L'association du Vieux Louvigné propose à tous les Louvignéens anciens et nouveaux arrivants dans le but de mieux se connaître de participer au méchoui qu'elle organise ce dimanche 27 AOUT dans le cadre reposant de la Touche. L'après midi : jeux collectifs

Pensez-y déjà et amenez vos amis, entrée gratuite pour les enfants au dessous de 12 ans.

On peut s'inscrire dès à présent près de :

- Mme HASLE 56, rue Mme de sévigné tel 99.49.03.66
- MR BAGLIN rue des saulniers TEL 99.49.07.03

DES IDEES POUR LA COUVERTURE DU BULLETIN MUNICIPAL

Comme vous l'avez certainement remarqué, la couverture de votre bulletin municipal a changé - Merci à l'élève de l'école de dessin qui l'a réalisée.

Pour le prochain numéro, la commission "Information accueil" lance un appel à tous les artistes :

- Thème : l'hiver ou Noël

Vous réalisez votre dessin en noir et blanc sur format 21 X 29,7 et vous le déposez en mairie sans mettre de nom. Peut-être sera-t-il choisi ? BON COURAGE

HISTOIRE

Le 5 Avril 1789, les conseillers paroissiaux de Louvigné (près Vitré) se réunirent à la sacristie de l'église pour établir la liste de leurs revendications et de leurs griefs afin de les faire parvenir au roi par leurs représentants aux Etats Généraux qui devaient s'ouvrir à VERSAILLES le 4/05

Les archives départementales ayant fait parvenir en Mairie la photocopie de ce qu'il a été convenu d'appeler "cachier de doléances" vous pourrez à leur lecture ci-dessous vous rendre compte que nos ancêtres attendaient beaucoup de la réunion des Etats Généraux pour améliorer leur sort.

Leur attente a-t-elle été totalement comblée ?
Chacune après lecture peut tirer ses propres conclusions.
(Pour une lecture plus facile de ces documents écrits en
vieu^x français ; l'association du Vieu^x Louvigné vous pro-
pose une traduction en caractères d'imprimerie que vous
pourrez trouver en Mairie)

LE BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION A LOUVIGNE

3 avril 1789

Doléances & doug n'p'p's
votre

 M D
Monsieur le Lieutenant de la Cour de Parlement de Paris
Votre soussignée, Deliberante & habitante
de la ville de paroisse de Chouville près de la diocèse
(devenue), assemblée ce jour cinq avril mil sept cent
quatre vingt neuf sous l'avis de l'ancien ordinaire des
deliberations devant maître l'ajoute porteur de la
moraudière procureur fiscal de la baronnie de
votre aujuge de la Chastelaine de la diocèse
abstent Monsieur de fénichal pour obéir aux ordres
de la majesté portés par ses lettres du vingt quatre
janvier & seize mars dernier, aux reglements &
compensés de l'ordonnance de Monsieur de fénichal
(devenue du vingt quatre), aux plus des affliés
de la diocèse de tout, promettre de la plus vive
conscience, des vobles que notre humeur
est de bien avoir, de nous entendre & recevoir les
(doléances) des fons qu'il se donne pour corriger
les abus qui étoient l'objet de l'administration
de la diocèse des impôts, avec une entière confiance
dans sa sagesse & dans sa bienfaisance, pour
répondre à ses vœux, & nous allouer des dépenses
de la diocèse & nos besoins.

1722

Circa

Vous nous plaignez d'être seul assujéti à la Corvée
des grandes routes, ce qui a depouillé nos campagnes
de gens riches & nous a donné tout de surdieu de la
capitation, - Connaissant l'utilité des Grands Chemins
Nous pensons que la Corvée devrait être convertie
en une taxe pécuniaire payable sur les biens
des trois ordres sans lui excepter aucun

Vous nous plaignez en fort de la milice qui
vous enlève des enfants utiles & ne se paient, pourquoi
domestiques multipliés des ecclésiastiques & des nobles,
ne font-ils, exempt, au préjudice de nos enfants
quoique bien plus utiles?

De la trop grande exécution des Corvées & servitudes
féodales surtout des rentes chevantes & servantes
qui nous obligent de payer souvent plus que
nos héritages ne produisent.

De l'établissement des Juifs & des Gens de couleur qui
sont plus à charge à nos Campagnes que tous les
autres animaux.

De l'inégalité de la répartition des impôts &c
surtout de ceux des biens ecclésiastiques & des plus
riches & des plus productifs sont exemptés des
vingtièmes.

2^e N^o 3 De l'injustice des impôts particuliers à notre
ordre Régulier. — nous fait payer l'impôt des
sénagers, de l'impôt d'abonnement, le mûrier, le
grand gîte, les droits sur les saisons & autres.
Devoir la jusqu'à annuité reproche tant
de la province d'où vient sans doute que des charges
de l'état sont imposées sur nos têtes.
De l'église des seigneurs ont jusqu'à perçu sur
nous des rentes comme à payer d'habitation
de nominations affectées à l'entretien & réparation
des ponts & chaussées sur les routes intérieures;
qu'ils ont laissé aller en ruine, refusent de
les réparer ce qui nous rend les communications des
villes impraticables & presque impossibles.
Nous nous plaignons de l'église des paroisses.
La recette des droits de contrôle & autres y joint
perçoivent les droits différemment & presque à
leur guise, sans jamais faire connaître des lois
qui autorisent leurs perceptions. De l'église de l'ordre
un établissement vraiment utile pour la famille
des familles, une inquisition, en cherchant à
découvrir les secrets que les familles ont intérêt de
cacher, s'efforçant de les aller sous feigns en

St 3
213

Faisant payer Des doubles & triples droits Sougner
leur sont représentés à la bonne foy, quoy qu'ils
par notre Coutume, lui faisant payer des amendes
sous prétexte de Souper vestes, mais ils n'ont
souvent aucun gain, sans représenter un gain
autres loix que celles qui appellent, ordre & courtoisie

Il vous reste à faire Connaitre nos
Auguste Prince qui nous Gouverne si bien
bien faisant & équitable pour ne pas faire de tort

Sire

Vous Souhaittous conserver les droits de Citoyen
à l'estre aduier & à venir à nous faire représenter
la toute assemblée nationale, que dans ces
assemblées nos représentants soient au moins la

nombre égal à celui des ~~trois~~ deux autres ordres
ligue leurs voix y soient Comptées par tête,
que nos représentants ne puissent être nobles ny
annoblys, ecclésiastiques ny cléricaux parmi les
officiers des Seigneurs, que dans nos assemblées

nul ne puisse nous priver, qu'autant qu'on
Reunion des suffrages aura fait élire
que notre liberté soit aussi sacrée que celle
de tous autres Citoyens & tous enrôlements

3^e St 3 / d'icelles soient supprimées sauf à des remplacements
par des enrôlements à prix d'argent.
Que toutes lois qui nous excluraient de parvenir
à l'empire Civil & militaire soient
supprimées & les propriétés ne soient
respectées sur les charges que celles des autres citoyens
que tous impôts soient à l'avenir supprimés
sans aucune distinction de rang ou d'ordre
d'un même sans distinction de rang ou d'ordre
qu'il n'y ait qu'un seul rôle pour tous
qu'on supprime tous impôts particuliers & sauf
à les remplacer si l'Etat le voudrait par des
impositions générales sur les trois ordres
que les lois qui rendent les Corvées & servitudes
représentatives de l'impôt & toutes autres redevances
foncières imprescriptibles & inaliénables
soient remplacées par une loi qui permette
à chaque débiteur de les racheter sur le pied
de leur valeur fixée par la Coutume.

Que le franc alleu soit de droit public, que
les procédures soient simplifiées moins longues
et moins dispendieuses surtout dans les affaires
d'injure, petite crime, saisie mobilière &c.

St 2
Donnages, que les affaires de cette espèce soient
sommairement décidées sur des rapports, procer verbeaux
ou informations qui seront faits par des
notables que nous nommeront tous les ans,
jusqu'à trente six, par provision
que les dignes possesseurs par les ecclésiastiques
Communités ou abbés qui sont sous charges
soient remis au recteurs & Curés qu'ils supportent
jusqu'à la Courance de deux mille quatre cents
livres de quel surplus ainsi que de tiers annuels des
dixmes des ecclésiastiques non chargés soit versé
dans une caisse qui sera établie en Châque diocèse
pour le soulagement des pauvres les besoins
de l'état pour être délivré Châque an au
père des pauvres qui sera établi en Châque
paroisse des sommes qui seront jugées nécessaires
qu'il soit arrêté un tarif détaillé le commun de tous les
droits qui se payeront au contrôleur qui sera autorisé
par un arrêt du Conseil qui portera ce que les
Communes pourront exiger en argent de représentation
des titres, & qu'ils seront obligés de représenter au
premier & requisitoire sans pouvoir s'autoriser
d'autre droit qu'il ou les aient fait publier.

15^e St 3

de droit de suite de nous l'ius étant ou éraux injustement
peru & spécialement de la charge des l'us étant de
campagne nous demandons qu'il soit supprimé
le permis de faire mouder les grains ou bon vendra
que la porte d'armes nous soit permis sur nos terres
ainsy que la pesche & que pour nous garantir des
volz & abus ins^{fréquent} dans nos Campagnes il
nous soit permis d'avoir des armes à feu dans nos maisons
le diffendu aux nobles de nous les faire prendre par
leurs gens de service
que pour le maintien du bon ordre du surrois publique
l'exécution des sentenies provisoires de police soit établie
dans les prinipaux bourgs & petites villes comme à l'antre
où il y a un maréchal deux cavaliers de maréchal
à pied aux quels on pourra donner l'arrondissement
de deux paroisces qui viennent à notre contrôle aux quels
cavaliers pourroient se prendre dans les invalides ou
anciens soldats pensionnés
et nous observons qu'il parroit injuste de laisser passer &
tomes des sommes immenses qu'on y pise pour obtenir
des dispenses de mariage & ne fies en autre si qu'il
nous parroitroit bien plus avantageux qu'on en eût
fussent autoriser à l'ordonner les dispenses.
Adoptons au surplus le général tout & l'hauss des
articles de doléances & demander qui seront fontons
sans de Cahier de la ville de Rouen quelques uns
sont pas prévus & suffisamment développés tels sont nos
vœux & ceux de nos Concitoyens qui ne signent
arresté l'entre nous par acclamation pour être remis

par nos députés à l'Assemblée Générale de renuer
 prions ceux qui seront chargés de rédiger les lois
 de les faire valloir de même que ceux qui seront
 chargés pour assister l'impératrice Générale nous les
 tenons en surplus à leurs lumières et leur sagesse
 à leur intégrité, à celle de notre bon sens et
 d'indignes et respectables personnages qui composent
 son Conseil.

Arrêté En la séance sous les sings dits et habitant.
 Lesquels Enu

P BAINIER Secrétaire
 12, p 14
 Secrétaire de la maison neuve
 Pierre Perrel - FRANCOIS MARTIN

M. P. P. J. E. F. Pierre Lanel
 François haigron Michel Simon
 Jean Boivinier Pierre Pêche
 Julien Lebouc René Laguerre
 De La Viergeille Honneur

Sortant
 Sortant

Blum
 Eger